



Région Centre

Le Président,

**Rapport du Président du Conseil régional
à l'Assemblée plénière**

Réunion des 24 et 25 juin 2010

Titre : Mise en œuvre du programme régional de formation professionnelle avec une priorité forte sur les jeunes sans qualification et la sécurité professionnelle des actifs

I – LE CADRAGE DU DISPOSITIF

En matière de formation professionnelle, la Région passe commande aux organismes de formation afin d'avoir une offre adaptée aux besoins des publics, des entreprises et des territoires. A cette fin, un travail d'analyse des besoins est réalisé au plus près des bassins d'emploi.

Cette commande qui met en œuvre le programme de formation professionnelle est articulée autour :

- des savoirs de base pour tout citoyen de la région Centre (en pluriannualité 2009/2010),
- des actions d'insertion et de qualification pour les demandeurs d'emploi (en annualité pour l'insertion et pour la qualification dans les domaines de formation des métiers non en tension, en pluriannualité pour les actions plus structurelles dans les domaines en tension).

Les conventions passées avec les organismes de formation s'achèvent au 31 décembre 2010. Un nouveau programme doit donc être mis en œuvre. Les procédures de lancement de la commande de la Région, les délais de réponse des organismes de formation, l'instruction des dossiers nécessitent un lancement de la procédure à la fin juin pour permettre une mise en œuvre des actions dès le 1^{er} janvier 2011 et éviter la rupture des actions qui serait plus que préjudiciable aux bénéficiaires.

Cette commande s'inscrit dans un contexte évolutif qui nécessite de prendre en compte plusieurs données :

- un contexte de crise économique qui a aujourd'hui un impact fort sur la situation de l'emploi et qui aggrave la situation des demandeurs d'emploi. Certains bassins d'emploi sont particulièrement touchés et des phénomènes d'exclusion sociale apparaissent ;
- des conséquences de la crise sur l'évolution des secteurs d'activité, l'évolution des métiers et des qualifications. Certains métiers et activités sont à reconsidérer au regard des défis dont de telles mutations sont porteuses pour l'avenir, notamment en matière écologique.

- Les parcours professionnels et les parcours de formation s'imbriquent désormais d'une manière nouvelle et complexe qu'il faut traiter comme un continuum assumé et accompagné. L'action de formation doit ainsi être repensée dans une logique de parcours professionnel et personnel.

La commande s'inscrit également dans un contexte politique où le nouvel exécutif s'engage en matière de formation avec des mesures nouvelles pour répondre à deux préoccupations majeures :

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, et en priorité des jeunes les plus en plus en difficulté,
- la sécurité professionnelle des adultes engagés dans la vie active, et en priorité des adultes les plus éloignés de l'emploi et les plus fragiles professionnellement.

Chaque année quelques 1500 jeunes de la région sortent encore du système de formation initiale sans qualification, ni perspective. Certains d'entre eux parviennent à décrocher des emplois mais le plus souvent précaires, intérimaires ou en contrat à durée déterminée, et qui sont vécus beaucoup plus comme des échecs successifs que comme des expériences à capitaliser. Beaucoup de ces jeunes se retrouvent à la mission locale, à Pôle Emploi, ou souvent sans solution, peu convaincus de l'efficacité des institutions d'autant qu'ils n'ont souvent droit à aucune indemnisation.

Il n'est pas possible de les laisser sans solution, sans perspective d'avenir ni possibilités concrètes, des mesures résolues s'imposent.

Le constat pour les adultes engagés dans la vie active est aussi insatisfaisant. Toutes les enquêtes et études montrent que la formation bénéficie majoritairement à ceux qui ont déjà une formation de base et une qualification. La crise économique, les mutations, la transformation des métiers, la fragilité de certains secteurs d'activité touchent directement les moins qualifiés et les plus fragiles.

Aussi est-il indispensable d'agir pour anticiper au mieux les mutations économiques et pour professionnaliser les personnes qui en ont le plus besoin en leur permettant d'être davantage actrices de leur parcours et de maîtriser plutôt que subir les aléas économiques.

II- LE PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2011-2012

La commande passée aux organismes de formation s'inscrit pleinement dans les priorités politiques.

Elle intègre les grands principes du service public tels qu'énoncés lors de la création du service public régional de la formation professionnelle votée à la plénière du 18 juin 2009 à savoir l'égalité d'accès et de traitement, la gratuité, l'accessibilité, la continuité et l'adaptabilité, la qualité, etc.

Elle précise très clairement aux opérateurs la volonté de la Région de toucher prioritairement dans son programme les jeunes sans qualification et les plus en difficulté et les adultes les plus éloignés de l'emploi et les plus fragiles.

Elle précise également aux organismes la nécessité de travailler les contenus de formation au regard de l'évolution de certains métiers et certaines activités humaines (défi écologique, nouvelles technologies...).

Le programme s'articule autour :

- de la stratégie des savoirs de base
- de la politique en faveur des demandeurs d'emploi
- des engagements sur de nouvelles mesures

1 - La stratégie savoirs de base poursuivie avec un accent particulier mis sur les publics jeunes en difficulté d'insertion

Les savoirs de base sont l'ensemble des compétences et des connaissances permettant dans différents contextes familial, social, professionnel, culturel de communiquer avec autrui par le langage oral ou écrit, d'utiliser les outils mathématiques, de se repérer dans l'espace et dans le temps, d'apprendre à apprendre.

Autour de ce noyau traditionnel apparaissent d'autres compétences essentielles dont l'importance croît avec les évolutions de la société : Les compétences en technologie de l'information, les langues étrangères, la culture technologique, l'esprit d'entreprise, la compréhension de exigences liées au développement durable et les aptitudes sociales facilitant le processus d'inclusion professionnelle nécessaires à certains publics notamment les jeunes diplômés ou non sortis du système de formation scolaire et/ou universitaire

La non maîtrise des savoirs de base est un frein inéluctable pour accéder à la qualification et à l'emploi.

La politique menée en matière de visas sera poursuivie. Ces visas sont des modules de formation courts dont le contenu est adapté à la situation de chaque bénéficiaire et à l'usage qu'il en fera dans sa vie personnelle et professionnelle.

Les visas trois en un (lire, écrire, communiquer), bureautique, internet, écocitoyen, langues... seront proposés dans une offre de service de très forte proximité territoriale en s'appuyant sur les espaces libre savoirs.

Le visa compétence jeune expérimenté depuis un an sera renforcé pour permettre aux jeunes de valoriser leurs atouts et de faciliter leur insertion dans le monde du travail.

La procédure de consultation des organismes se fera sous la forme d'appels à projets et ce pour l'année 2011

2 - La politique en faveur des demandeurs d'emploi

Les formations s'adressent aux publics demandeurs d'emploi de plus de 16 ans :

- dont les compétences actuelles et/ou le niveau de certification ne permettent pas un accès durable à l'emploi
- fragilisés par les mutations économiques du territoire (reconversions)
- devant développer les compétences en lien avec l'évolution des technologies dans les différents métiers, et l'intégration des directives en matière de développement durable pour les métiers concernés
- dont le projet doit être validé à l'issue d'une découverte des métiers et/ou l'expérimentation des premiers gestes professionnels

La mise en œuvre des actions d'insertion et de qualification sera poursuivie en renforçant la logique de parcours. Plus que de parler de typologie d'actions (insertion, qualification), la préoccupation majeure est d'individualiser les parcours pour adapter au plus près la formation aux besoins des bénéficiaires.

Des partenariats seront à impulser ou à renforcer, notamment avec les CFA, les lycées professionnels, l'AFPA ou tout autre organisme qualifiant, afin d'optimiser l'utilisation des équipements et de favoriser un maillage territorial pertinent. La procédure utilisée sera le lancement d'appels à projet (pour deux ans 2011 et 2012) et le maintien de subventions pour certaines formations très spécifiques.

3 - Les engagements sur de nouvelles mesures

→ En faveur des jeunes :

Seront expérimentés les CREQ contrats régionaux pour l'emploi et la qualification (parcours adapté pour des jeunes sans qualification avec un accompagnement renforcé jusqu'à la qualification et l'obtention d'un emploi).

La procédure utilisée sera le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt et un mandatement avec octroi de droits spéciaux pour une durée de deux ans (2011 et 2012)

→ En faveur des actifs :

Seront expérimentés les contrats de continuité professionnelle. Il s'agit de sécuriser au maximum les parcours professionnels des actifs, d'éviter les ruptures, d'enclencher le plus rapidement possible une formation quand elle est nécessaire pour l'insertion et la réinsertion.

Ces contrats seront mis en œuvre au fur et à mesure que seront identifiées sur les territoires des situations appelant cette mesure.

III – PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Je vous propose

- d'approuver les dispositions de mise en œuvre du programme régional de formation professionnelle 2011 2012
- de m'autoriser à lancer les procédures adéquates pour la réalisation de ce programme.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

François BONNEAU